

## Partenariat entre le CCAS et le service de téléassistance Présence Verte

**Présence Verte** est un service de téléassistance des personnes, c'est à dire un service d'aide à distance fonctionnant 24 h /24 et 7 jours / 7 dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile des personnes âgées, dépendantes et fragiles.

Grâce à Présence Verte, les personnes continuent à vivre chez elles en toute sécurité. Fiable et efficace, ce système simple d'utilisation fonctionne de la manière suivante :



### 1. Appel

A n'importe quelle heure du jour et de la nuit, l'abonné peut lancer un appel à la centrale d'écoute, simplement en pressant sur son déclencheur Présence Verte.



### 2. Dialogue

L'abonné est mis en relation avec un opérateur. Ce dernier écoute et identifie ses besoins afin de lui apporter la réponse la mieux adaptée.



### 3. Intervention et secours

Les personnes du réseau de solidarité de l'abonné sont immédiatement averties.

Ce réseau est constitué de 2 à 4 personnes appartenant au voisinage immédiat, aux amis ou à la famille de l'abonné, auxquelles s'ajoute le médecin traitant.

En cas de nécessité, ou d'absence des personnes du réseau de solidarité, les services d'urgence sont immédiatement alertés (gendarmerie, pompiers, Samu).

## **Une convention de partenariat avec PRESENCE VERTE Pays d'Ouest**

Le CCAS a choisi de travailler en partenariat avec l'Association Présence Verte, le **1er opérateur en téléassistance** en France, spécialiste de la téléassistance depuis 1987.

En vous adressant au CCAS, vous bénéficiez grâce à cette convention de partenariat d'une exonération des frais d'installation et de mise en service à hauteur de 50 % : **soit 24,50 € au lieu de 49 €.**

Des aides peuvent être attribuées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (**APA**) et par les **caisses de retraites**.

### Les Services Présence Verte

#### → Un tarif mensuel tout compris :

- Location du matériel (déclencheur montre ou médaillon et transmetteur),
- Abonnement à la centrale d'écoute 24h/24 et 7 jours/7,
- Installation, **Maintenance** et **suivi technique** inclus, assurés par des techniciens professionnels proches de chez vous.
- Accès au service d'écoute et de convivialité « Isabelle »
- Réductions fiscales possibles selon dispositions en vigueur

#### → Un abonnement sans contrainte :

- Pas de préavis, ni de durée minimum d'engagement et pas de frais de résiliation.

**Nouveautés**

- ✓ Le **Bracelet détecteur de chutes** :

Il déclenche l'alarme et la procédure de secours automatiquement **en cas de chute brutale**.  
Exemple : l'abonné chute dans un escalier avec perte de connaissance : le bracelet déclenchera automatiquement la procédure d'alarme.

- ✓ Le **Transmetteur GPRS** : est *adapté au dégroupage total* (téléphonie et internet illimités) et à **l'absence de ligne téléphonique**.

De plus, l'obtention en juin 2009 d'un **Label Qualité** est la reconnaissance du sérieux et du professionnalisme de Présence Verte Pays d'Ouest.

Pour tout renseignement, contactez votre Mairie ou PRESENCE VERTE au 02.97.46.51.23 ou sur le site internet [www.presenceverte.fr](http://www.presenceverte.fr)